



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

03/10/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01116P0164

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une base arrière de taxi sur la plate-forme aéroportuaire de Roissy - Charles de Gaulle

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Aéroports de Paris

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

KEPEKLIAN Marie Laure

RCS / SIRET

55201662800018

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33 - Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Le projet se développe sur un terrain situé à l'Est de l'aéroport d'une surface de 6,4 ha et sur une surface de 1850 m² SHON.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet a pour objectif de créer une base arrière de taxi (BAT) d'environ 6,4 ha sur la plate-forme aéroportuaire de Paris - Charles de Gaulle.

Ce projet est composé de :

- un bâtiment d'exploitation en R+1 de 520 m² de SHON
- deux bâtiments techniques (locaux de stockage) et de service (sanitaires, salle commune) de 835 m² de SHON
- une zone de gestion et d'attente des taxis d'environ 50000 m²

Ce projet est situé sur la commune de Mitry Mory à l'Est de la plateforme à proximité du T2G et du Parking PW.

4.2 Objectifs du projet

Une base arrière taxi est une zone de régulation des taxis suivant les besoins de chaque aérogare afin d'éviter qu'ils ne saturant les abords des terminaux. L'emplacement actuel de la base arrière taxi est trop petit pour répondre à l'augmentation du nombre de taxi desservant l'aéroport (environ 26% des passagers) et sa situation géographique entraîne une saturation des réseaux routiers secondaires qui la desservent.

L'objectif de la nouvelle BAT est double, placer la BAT à proximité de l'axe principal de desserte de l'aéroport et augmenter la capacité d'accueil des taxis de 50% par rapport à l'actuelle base arrière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le terrain envisagé est une ancienne zone de remblai.

Les emprises sont situées en périphérie de l'aéroport en accès direct avec les routes qui le desservent par l'est.

Les installations de chantier restent à l'intérieur du périmètre.

Les travaux n'occasionneront donc pas de gêne aux activités de l'aéroport.

Le démarrage des travaux est envisagé en février 2017 pour une durée de 8 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette base arrière est uniquement destinée à l'activité des taxis.

Elle permettra la gestion d'environ 1400 taxis. Les services d'exploitation seront réunis dans un bâtiment R+1 d'une surface totale de 495 m².

Elle offrira quelques services de base aux chauffeurs de taxis (sanitaires, petite restauration...) dans 2 bâtiments d'environ 1355 m² au total.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire et dérogation espèces protégées le cas échéant

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
1 bâtiment d'exploitation	495 m ² SHON
2 bâtiments logistiques Nord et Sud	835 m ² SHON
1 bâtiment restauration	520 m ² SHON
Superficie totale revêtue	64 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Mitry-Mory	Long. <u>2</u> ° <u>36</u> ' <u>52</u> " E Lat. <u>49</u> ° <u>00</u> ' <u>19</u> " N
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
	Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
	Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'occupation actuelle du site est une zone de déblais récents issus des opérations de construction et laissée en friche. Elle comporte également un ancien tronçon de voirie désaffecté.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Mitry-Mory : PLU de 2005

Zone Uz : plate-forme aéroportuaire. Elle est destinée à recevoir des équipements publics aéronautiques et aéroportuaires, les activités et les services en relation économique ou fonctionnelle avec ses activités aéronautiques et aéroportuaires et leurs acteurs.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan d'exposition au bruit de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle : le projet est en zones b et c

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site se situe à proximité du bassin pluvial des Renardières. Une mare temporaire est présente aux abords du site mais non comprise dans les emprises du projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Mitry Mory : Risques naturels : mouvements de terrain : retrait gonflement des argiles Risques technologiques : industriels : PPI arrêté, PIG installations à risques, PPR T prescrit
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet fait partie de la zone de répartition des eaux albien comme l'ensemble du bassin parisien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'équilibre déblais-remblais sera recherché.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	La couche de roulement en enrobés et sa couche de forme seront importées sur le site. Ces matériaux sont issus de carrière à proximité du site.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La plus grande partie du site est composée de friches diverses : • friches très hétérogènes et perturbées sur remblais récents avec un relief important dû aux tas récemment déposés. • prairie en friche. • friche nue sur remblai récent et tassé. Ces friches ne représentent pas d'enjeu majeur en termes d'habitat ni de flore. Un inventaire faune/flore/habitat est en cours de réalisation pour évaluer l'intérêt écologique du site qui est ceinturé par l'aéroport d'un coté et 2 routes nationales de l'autre.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit sur un terrain non imperméabilisé constitué de déblais récents.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet s'inscrit sur la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle, et est concerné par son PEB. Les bâtiments seront conçus avec le niveau de protection acoustique requis conforme aux normes en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☒ ☐		Le site sera éclairé de nuit et engendrera de ce fait de la lumière, phénomène limité par les recommandations de la Direction Générale de l'Aviation Civile pour des raisons de sécurité.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☒ ☐		Indirectement le projet va engendrer des rejets de polluants de l'air, par le biais de la circulation des taxis. Néanmoins ces taxis existent déjà sur l'aéroport et ce projet devrait à contrario fluidifier le trafic sur le réseau routier secondaire de l'aéroport.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ ☐ Si oui, dans quel milieu ?		Rejets des eaux pluviales faisant l'objet de traitement spécifique et autorisés par arrêté interpréfectoral du 20 novembre 2008, modifié en 2012 et prorogé en 2016, applicable à l'ensemble de la plate-forme Paris Charles de Gaulle. Rejets des eaux usées dans les réseaux publics.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒ ☐		Déchets triés, collectés et traités selon la réglementation en vigueur en phase exploitation et chantier.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐ ☒		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet répond à la demande qui est faite à Aéroports de Paris de développer les infrastructures permettant d'accompagner la croissance du trafic aérien.

Il devrait, selon nous, être dispensé d'étude d'impact.

En effet :

- Le projet s'inscrit sur des terrains fortement remaniés à l'extrémité Est de l'emprise de la plate-forme aéroportuaire Paris - Charles de Gaulle, sans impact sur des zonages naturels réglementaires ou sur les populations aux alentours.
- Le projet remplace une infrastructure existante et donc ne génère pas de déchets supplémentaires.
- Les rejets des eaux pluviales sont traités et autorisés par arrêté préfectoral.
- Le projet par sa nouvelle implantation apporte une réponse positive à l'engorgement routier de la plate-forme, diminuant par là même les émissions de CO2.

En conclusion, les impacts du projet sur l'environnement et la santé nous paraissent limités et maîtrisés, tant en phase chantier qu'en phase exploitation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 3 : Cahier des prescriptions environnementales de chantier contractualisé avec les entreprises en charge des travaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à

Roissy - CDG

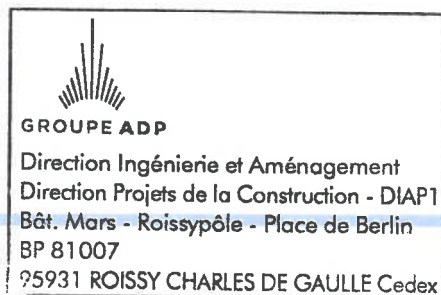
le,

23/09/2016

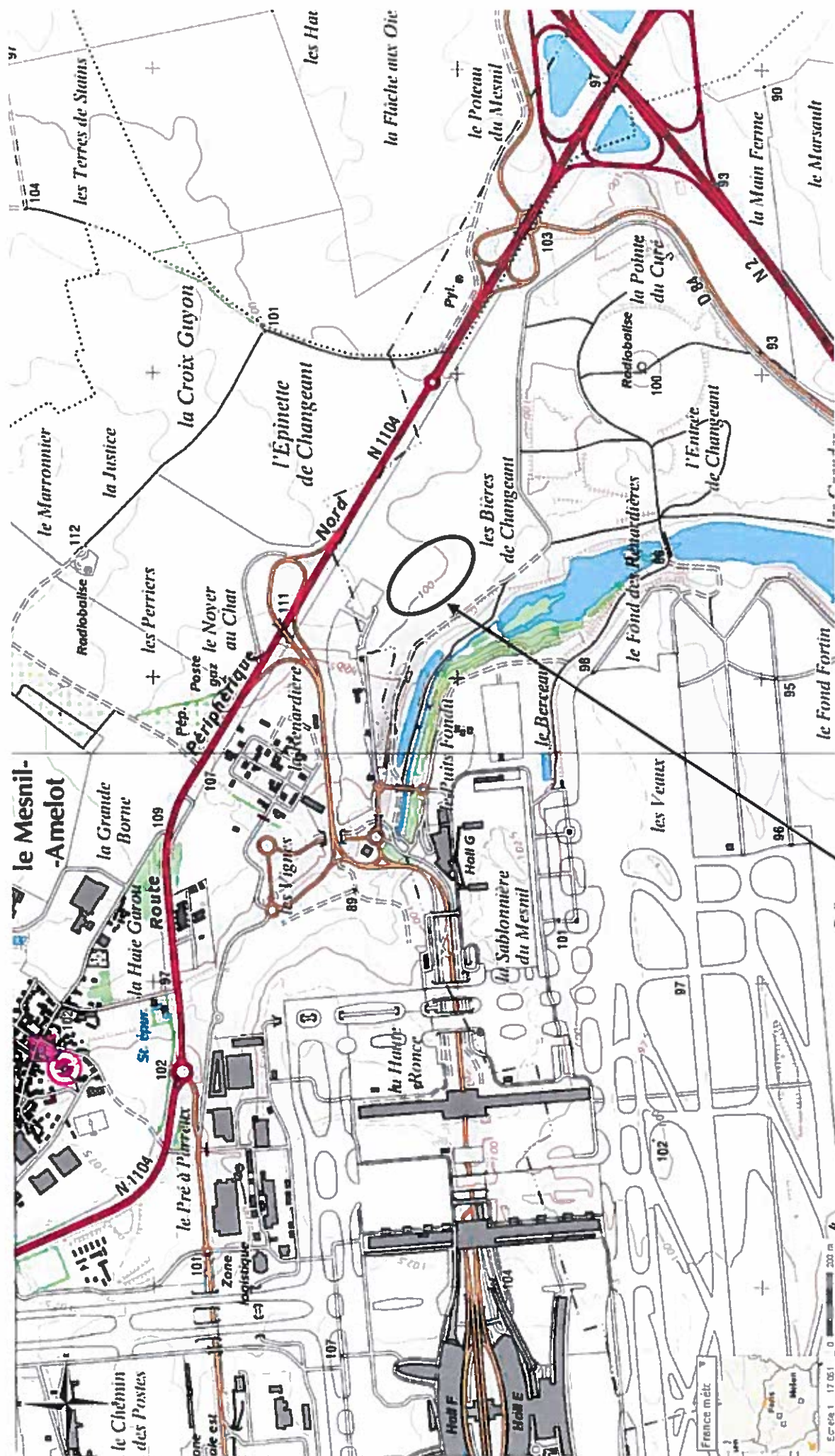
Signature

ML KEPEKLIAN

ML KEPEKLIAN



Plan de situation



Site de projet

1/17 000

[illegible]

EXTRAIT DU PLU DE MITRY MORY - 1 / 25 000

Photographie aérienne 2015



Site de projet

1/17 000

Zoom de la vue aérienne 2015

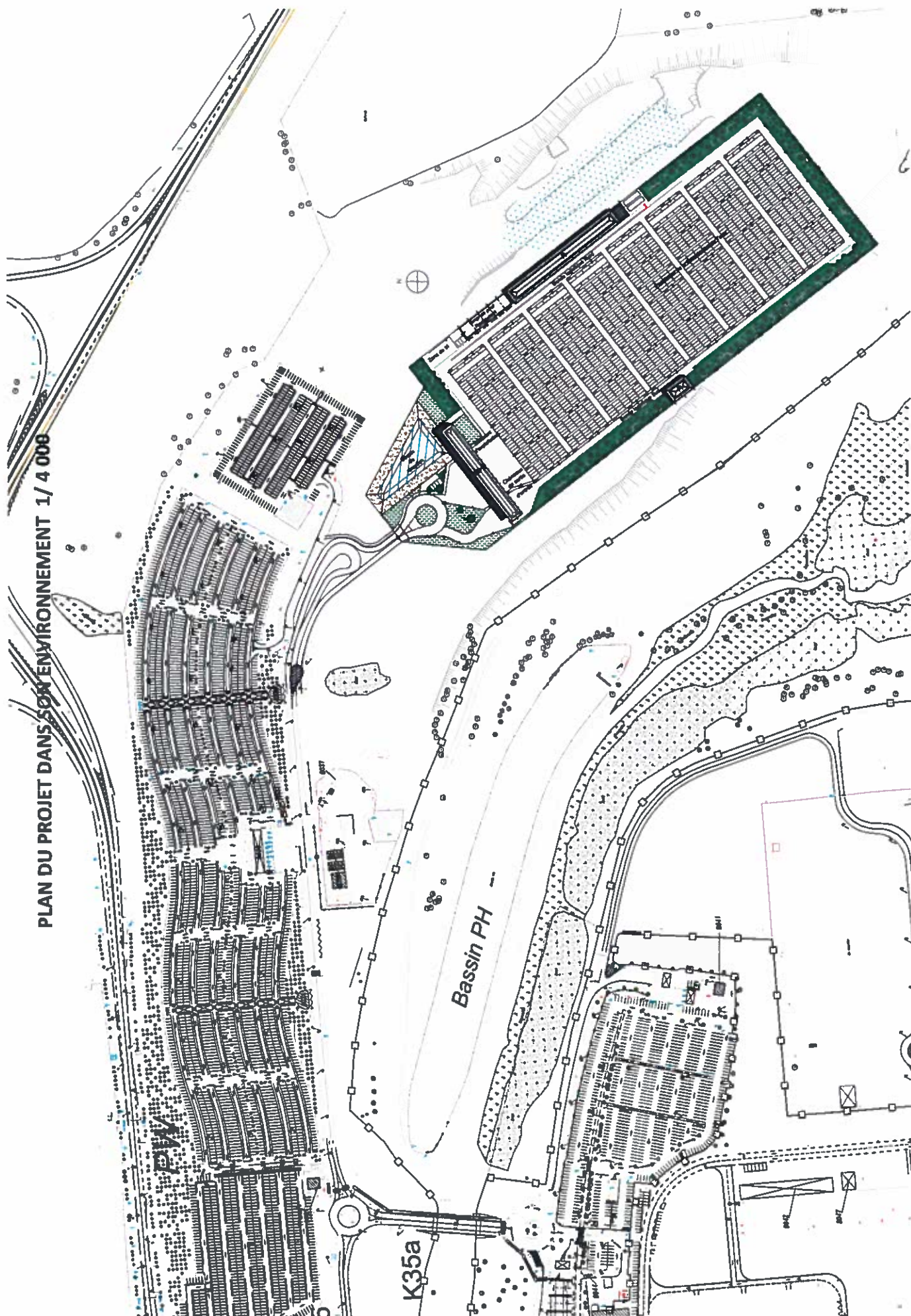


1/4 000

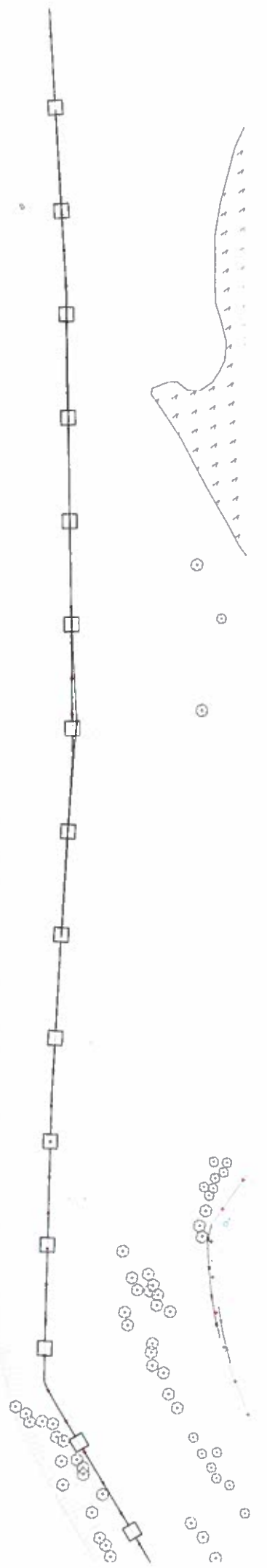
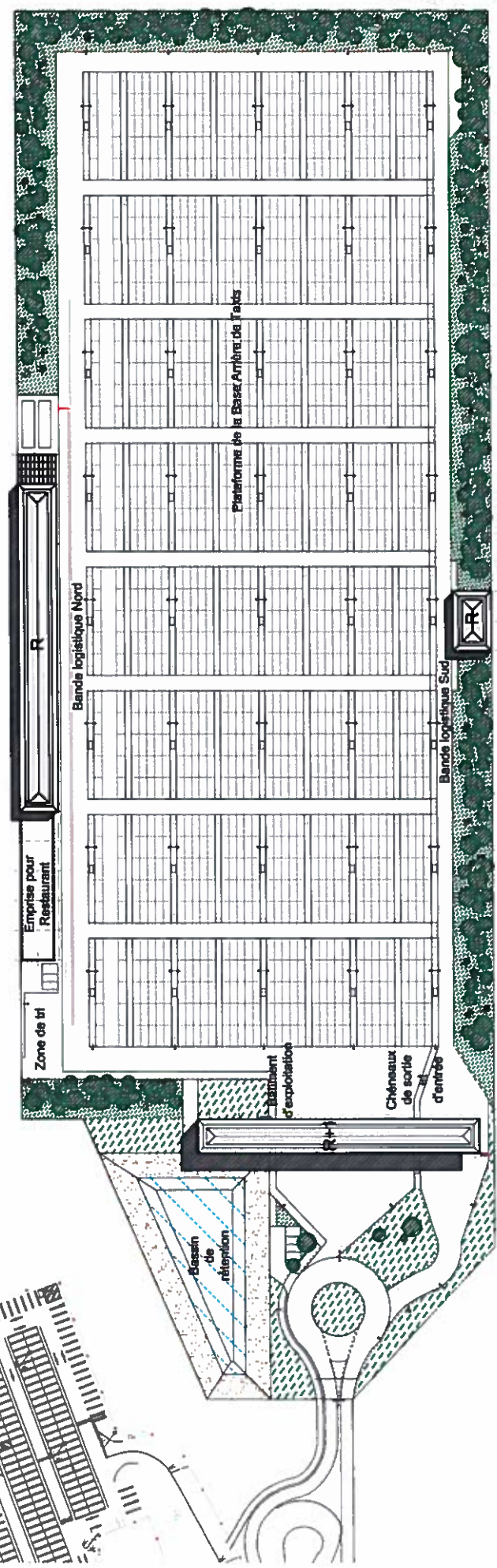
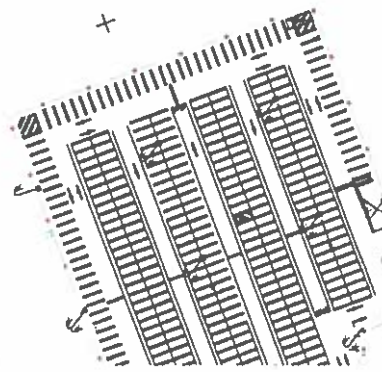
Photographies de la zone



PLAN DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT 1/4 000



PLAN DU PROJET - 1/2 000



Photographie aérienne 2011



Emprise du projet

